

Mr Thierry Mosimann  
Préfet du Calvados  
Rue Daniel Huet  
14038 Caen Cedex 09

Paris, le 26 Novembre 2022

**Objet : Résultats de l'Enquête publique n°E22000037/14 Création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados et avis motivé du commissaire enquêteur**

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons écrit dans le courrier du 26 août 2022, notre accord avec l'interdiction de l'accès aux falaises du Calvados, par contre nous étions et nous restons opposés à l'interdiction du ramassage des roches, minéraux et fossiles sur la plage et sur l'estran.

Nous avons pris connaissance des Résultats de l'Enquête publique n°E22000037/14 Création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

Dans ce document, le nombre de 907 contributions à l'enquête publique est donné, dont 697 de ces contributions s'opposent à l'interdiction de ramassage des fossiles sur l'estran.

L'avis motivé du commissaire enquêteur est favorable à la création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados, **y compris l'interdiction du ramassage des minéraux et des fossiles sur le domaine maritime.**

Nous sommes choqués par cet avis et nous ne comprenons pas,

- pourquoi fallait il se précipiter à interdire ?
- pourquoi les résultats de l'enquête ne sont-ils pas pris en compte? puisque près de 77% des avis sont contre l'interdiction du ramassage sur le domaine maritime.

Nous sommes choqués par une justification de l'interdiction qui est donnée dans le document de restitution de l'enquête ; l'interdiction y est motivée par un comportement jugé nuisible de ceux qui ramassent des fossiles, des minéraux,

Pourquoi considérer comme un délit le fait de ramasser des objets géologiques?

Nous sommes choqués par la nomination à venir d'un gestionnaire qui pourra consentir aux prélèvements pour des activités à caractère scientifique et/ou pédagogique et organisera des partenariats pour développer les démarches pédagogiques, de futures activités géologiques, mais ces démarchent, ces activités, ces usages existent déjà.

- pourquoi remettre en cause l'existant qui fonctionnait ?

Il y a de très grandes nuisances, contre lesquelles personne ne peut rien, qui attaquent l'estran, le pied de falaise, la falaise entière, ce sont les marées, les tempêtes, la montée du niveau des océans, les eaux de pluies qui s'infiltrent, les oiseaux qui nichent dans les infractuosités des falaises, mais ce ne sont pas les amateurs passionnés par les sciences de la terre. Eux sont bien conscients qu'il est extrêmement dangereux de s'approcher des falaises, au risque de prendre un cailloux sur la tête.

- Quelle organisation, autant dotée soit elle, pourra lutter contre les éléments pour préserver l'intégrité des objets géologiques ?
- Quelle organisation sera en mesure de se substituer aux enseignants, aux amateurs éclairés, qui organisent en toute liberté (et gratuité) des excursions géologiques pour les enfants, écoliers, lycéens, étudiants, pour le grand public ?



- Quelle organisation sera en mesure de restaurer la liberté qui instaure la confiance et prévaut à d'éventuelles découvertes ?

Pour toutes ces interrogations, il semble tout à fait inutile, en plus, de dépenser les deniers publics.

Nous reprenons les termes de notre précédent courrier.

- Laisser libre à tout un chacun l'accès et la collecte des objets géologiques permet d'en sauvegarder au moins une partie au bénéfice de la science, des musées, au bénéfice des plus jeunes et pour le plus grand plaisir des promeneurs, des amateurs, de tous ces gens qui sont des citoyens responsables.  
Nous préférons informer et former plutôt qu'interdire
- Villers sur mer est un spot géologique connu dans le monde entier grâce à cette liberté de collecte, c'est un phare de la géologie française, parce qu'il est ouvert.  
Les collections de tous les grands musées, tel le Paléospace de Villers sur Mer, proviennent essentiellement de dons d'amateurs privés.

Nous vous demandons à nouveau, Monsieur Le préfet, de supprimer du projet de création de réserve naturelle des falaises du Calvados toute tentative d'interdiction de glanage, ramassage, collecte des objets géologiques sur le domaine public maritime du Calvados.

Veillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre profond respect.

Le conseil d'administration de Géopolis

Véronique Tournis (présidente, Paris)  
André Fermis (Trésorier, Clermont Ferrand, Puy de Dôme)  
Richard Tremblier (Secrétaire, Oise)  
Claude Bornert (administrateur, Saint Géry sur Vers, Lot)  
Jean Claude Boulliard (administrateur, Paris)  
Bernard Dupuy (administrateur, Dijon, Côtes d'Or)  
Hervé Franville (administrateur, Le Bugues)  
Jérôme Gélis, (administrateur, Lailly en val, Loiret)  
Yves Pulcet, (administrateur, Clermont Ferrand)  
Jacques Rossi, (administrateur, Dijon)  
Sébastien Garnaud (secrétariat administratif de Géopolis)

*Copie à Ministère de la transition écologique, Ministère de l'enseignement et recherche, Ministère de la culture, Dreal, Philippe Taquet (institut acad des sciences quai Conti), Paléospace, Conseil départemental, Conseil régional, Mairie, Élus locaux*

Siège social :  
4 rue Jean-Jacques Rousseau  
75001 Paris

Téléphone : 06 14 80 04 33  
<http://www.geopolis.fr>  
[secretariat@geopolis.fr](mailto:secretariat@geopolis.fr)

SIRET 48491916200012  
APE 9499Z



**GEOPOLIS Confédération Française des Acteurs des Sciences de la Terre créée en janvier 2000, regroupant en 2022, 29 associations réparties sur l'ensemble du territoire national représentant 1305 adhérents.**

Géopolis qui a pour buts (art 2 des statuts) :

- de rassembler des personnes morales et physiques, concernées par les géosciences, au titre de leur loisir ou de leur profession, pour promouvoir, développer et défendre leurs activités ainsi que pour créer une dynamique nationale et internationale ;
- de concourir à l'éducation physique et morale de la jeunesse, par le biais de ses membres ;
- d'associer les collectivités territoriales et leurs établissements publics à des actions de sauvegarde et de mise en valeur de sites et d'objets géologiques ;
- de participer activement à la préservation des objets géologiques ou d'intérêt scientifique, plus largement à la préservation du patrimoine et à la protection de l'environnement.

La Confédération des acteurs des sciences de la terre GEOPOLIS possède depuis sa création une charte de bonne conduite respectée par ses adhérents et une assurance encadrant les sorties sur le terrain dans toute l'Europe.